



PREMIER MINISTRE

# L'ESSENTIEL SUR...

## JEUNES ET CANNABIS : INFORMER SUR LES RISQUES, PROTÉGER LES PLUS JEUNES

Le cannabis est une drogue largement répandue dans notre société.

Près de la moitié des adultes l'a déjà expérimenté et 1 Français sur 10 est usager dans l'année (3,6% sont des usagers réguliers, soit au moins 10 usages dans le mois). En tête du classement européen, la France se situe, en termes de consommation de cannabis, à des niveaux comparables à ceux des Etats-Unis et du Canada, pays qui comptent le plus de consommateurs au monde.

Même si le profil des consommateurs de cannabis se diversifie, intégrant davantage de trentenaires et d'actifs en emploi, les jeunes générations sont celles qui consomment le plus, que ce soient les jeunes adultes (18-25 ans) ou les adolescents. Malgré un usage en recul par rapport à 2014, les adolescents français sont les plus gros consommateurs en Europe.

Cette prévalence élevée se conjugue à une banalisation du produit, confirmée par les enquêtes sur les représentations des jeunes. Tout se passe comme si les représentations négatives du tabac contribuaient à la normalisation du cannabis, qui semble bénéficier de ce discrédit.

Pourtant, la vulnérabilité cérébrale des adolescents et des jeunes adultes au cannabis est de mieux en mieux documentée, avec un impact avéré sur les trajectoires socio-professionnelles ultérieures. Dans ces circonstances, il est impératif de mieux informer les jeunes et les adultes qui les entourent et de constituer un environnement plus protecteur pour les adolescents.



Mission interministérielle  
de lutte contre les drogues  
et les conduites addictives  
[drogues.gouv.fr](http://drogues.gouv.fr)

## NIVEAUX DE CONSOMMATION DE CANNABIS CHEZ LES JEUNES

**15,3 ans**

Âge moyen de l'expérimentation



**25%**

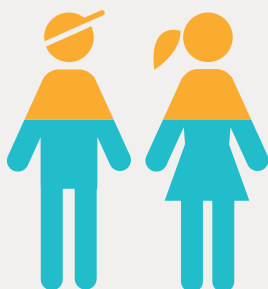
des usagers de 17 ans présentent un risque élevé d'usage problématique ou de dépendance, soit 60000 jeunes de cet âge



Plus de

**25%**

des 18-25 ans déclarent un usage au cours de l'année



**39%**

des adolescents ont déjà fumé du cannabis à 17 ans



**1<sup>er</sup>**  
rang en Europe  
pour la consommation  
de cannabis des 15-16 ans  
au cours du dernier mois

Sources : Baromètre santé 2017 de Santé publique France, ESCAPAD 2017, ESPAD 2016 de l'OFDT, Rapport annuel 2018 de l'OEDT

## FOCUS SUR... LES ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES

### Pourquoi l'adolescence est-elle une période de vulnérabilité cérébrale accrue au cannabis ?

Jusqu'à environ 25 ans, le cerveau est dans une phase de maturation. Des recherches en imagerie ont montré que les adolescents sont dans un état unique de transition et de remodelage cérébral qui les rend plus vulnérables aux effets des substances psychoactives.

Les études montrent que la consommation de cannabis à l'adolescence entraîne des perturbations cognitives, physiologiques et comportementales d'autant plus délétères et persistantes que les consommations sont importantes et précoces (avant 15 ans) et qui peuvent persister à l'âge adulte (y compris après sevrage).

### Les Consultations jeunes consommateurs (CJC)

Présentes dans la quasi-totalité des départements français, ces consultations proposent un accueil gratuit et confidentiel. Elles se déroulent au sein des Centres spécialisés d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ou dans des lieux spécialisés dans l'accueil des jeunes (Maisons des adolescents et Points accueil écoute jeunes par exemple).

Ainsi, la consommation régulière et précoce de cannabis induit des troubles cognitifs, caractérisés par des troubles de l'attention, de la mémoire et des troubles de coordination. Les jeunes qui consomment régulièrement du cannabis ont souvent des résultats scolaires plus faibles.

L'usage de cannabis peut également précipiter la survenue de troubles psychiatriques (anxieux, dépressifs, syndromes psychotiques). Quand elle est chronique, la consommation de cannabis a des conséquences sanitaires à long terme comparables à celles du tabagisme, auquel elle est souvent associée, tels que : risques accrus de maladies neuro-cardiovasculaires, cancers.

Source : Dossier MILDECA « Jeunes, Addictions & Prévention ».

Les jeunes peuvent s'y rendre seuls ou accompagnés de leurs parents ou d'un proche. Les parents peuvent également être reçus avec ou sans le jeune concerné.

L'objectif de ces consultations est d'accueillir des jeunes consommateurs en questionnement sur leur consommation, ainsi que leur entourage. Le principe est de faire le point, éventuellement de proposer une aide, avant que la consommation ne devienne problématique.

Toutes les problématiques d'addiction peuvent être abordées dans ces lieux : l'usage d'alcool, de cannabis, de tabac, la pratique de jeux vidéo ou de l'utilisation d'Internet.

## LES PRIORITÉS DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

### Informer sur les risques et les dommages liés à la consommation de cannabis

Au regard de la banalisation du cannabis et de la méconnaissance des risques liés à sa consommation, il est essentiel de mieux informer la population française et conduire des actions de communication spécifiques à destination des jeunes. Les jeunes étant peu sensibles aux risques sanitaires à long terme, des dispositifs de médiation scientifique, tels que les « Apprentis chercheurs » ou encore la plateforme [maad-digital.fr](http://maad-digital.fr) premier média d'information scientifique validée conçue avec et pour les jeunes, permettent de les informer des risques immédiats sur leur fonctionnement cérébral.

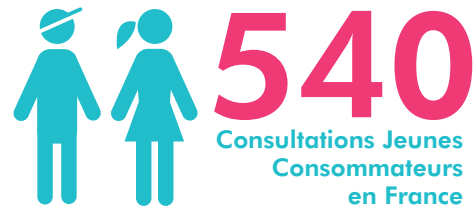
### Retarder l'âge des expérimentations et éviter l'installation dans un usage régulier

- ▶ En matière de prévention des conduites addictives, les programmes de développement des compétences psychosociales des enfants ont apporté la preuve de leur efficacité.
- ▶ En visant le renforcement de l'estime de soi, la capacité à maîtriser ses émotions, la confiance dans l'adulte, ces programmes permettent aux enfants de se prémunir de la pression des pairs, de mieux gérer stress et angoisse et de réduire leurs comportements à risque. Les parents et la communauté des adultes doivent y être étroitement associés.

### Favoriser le repérage précoce des consommations problématiques et l'orientation vers des structures de prise en charge adaptées

- ▶ Les communautés éducatives doivent être mieux sensibilisées et formées pour savoir repérer précocement les premières consommations et les situations de mal-être des jeunes afin de

pouvoir les orienter si nécessaire, vers des professionnels, notamment ceux des CJC.



Chiffre OFDT « Drogues, Chiffres clés 2017 ».

- ▶ Une attention particulière doit être portée aux apprentis, aux élèves de l'enseignement professionnel et agricole ainsi qu'aux jeunes sortis du système scolaire, pour lesquels on observe un risque d'usage problématique de cannabis plus élevé. Enfin, des partenariats ciblés avec les structures chargées de leur accueil et de leur suivi (CFA, établissements de l'enseignement agricole, missions de lutte contre le décrochage scolaire, EPIDE...) permettent de former ceux qui interviennent au quotidien auprès de ces jeunes.

### Limiter l'accessibilité du produit par le renforcement de la lutte contre les trafics

- ▶ L'offre de produits illicites couvre tout le territoire et permet un accès aisé, à une large gamme de drogues. Cette disponibilité entraîne également une banalisation du cannabis. En outre, le trafic génère une véritable économie parallèle et se traduit localement par l'emprise d'organisations criminelles sur des territoires entiers.
- ▶ Face à cette réalité, la politique nationale de lutte contre les trafics est renforcée par une meilleure coordination à l'échelon national et local et par une augmentation des moyens d'enquête et d'intervention. En parallèle, des actions sont menées auprès des jeunes sur des territoires ciblés afin de prévenir leur entrée dans le trafic de stupéfiants ou les aider à en sortir.



## Et ailleurs...

### Usage récréatif au Canada : les mineurs protégés ?

Le Canada a légalisé la production, la distribution et la détention de cannabis à usage récréatif en octobre 2018. Les adultes canadiens sont ainsi autorisés à acheter du cannabis produit sous licence, à en détenir jusqu'à 30 grammes et, dans la plupart des provinces, à cultiver jusqu'à quatre plants à domicile.

Le gouvernement a toutefois maintenu une interdiction pour les mineurs, en l'encadrant de nouvelles sanctions, et en investissant près de 550 millions de dollars canadiens dédié au recrutement de 400 inspecteurs, au développement de la prévention, à l'éducation publique

et à la sensibilisation, et à la formation des forces de l'ordre.

Au Canada, les niveaux de consommation sont parmi les plus élevés du monde, en particulier chez les jeunes dans un contexte où pourtant, les interdits protecteurs pour les mineurs (notamment dans le cas de la vente de tabac ou d'alcool) sont beaucoup mieux respectés qu'en France. Les autorités sanitaires se montrent en outre inquiètes face à l'augmentation du nombre d'intoxications graves, y compris après ingestion accidentelle de cannabis par de très jeunes enfants.

### 1. Le cannabis est une « drogue douce », ça n'est pas dangereux !

Même si d'autres substances psychoactives (alcool, tabac, cocaïne, héroïne...) induisent des risques et dommages graves pour la société et l'individu, les effets nocifs d'une consommation régulière de cannabis, en particulier pour les jeunes, sont désormais bien établis. En outre, le cannabis mis sur le marché et fumé aujourd'hui par les jeunes est bien plus fortement dosé en THC que celui des générations précédentes. Les teneurs en THC des produits mis sur le marché ont en effet très fortement augmenté au cours des vingt dernières années. La résine de cannabis est ainsi en moyenne 4 fois plus concentrée en THC en 2018 qu'il y a 20 ans par exemple (INPS, 2018). Plusieurs études publiées début 2019 (*The Lancet Psychiatry*, *Molecular Psychiatry*) confirment une corrélation entre usage régulier de cannabis et cas de psychoses, d'autant plus élevée que la teneur en THC du produit est forte et que la consommation est précoce.

À court terme, la prise de cannabis altère la perception, l'attention et la mémoire immédiate, troubles susceptibles de perturber la réalisation de tâches telles que le travail scolaire des plus jeunes et la conduite automobile. Les conducteurs sous l'influence du cannabis ont un risque d'accident de la route multiplié par 2 et l'association du cannabis à l'alcool conduit à un risque 11 à 14 fois plus important. L'intoxication aiguë peut également donner lieu à des troubles anxieux sous la forme d'attaques de panique (*bad trip*) ou d'un syndrome de dépersonnalisation très angoissant.

**FAUX**

### 3. Cannabis thérapeutique, CBD et joint c'est pareil !

Des travaux sont actuellement menés sous l'égide de l'Agence nationale de sécurité du médicament sur la pertinence et la faisabilité de la mise à disposition en France de cannabis thérapeutique (sous forme de préparation, comme le Sativex® par exemple). Comme pour un médicament, une telle mise sur le marché repose sur une évaluation rigoureuse de la balance bénéfices/risques de l'usage des différentes molécules du cannabis. Les indications et donc le nombre de patients concernés seront très limités. Bien entendu, ni l'autoculture, ni les produits artisanaux ne seront autorisés. Quant aux produits à base de cannabidiol (CBD), non seulement leur commercialisation est interdite en France, dès lors qu'ils contiennent du THC, même à très faibles doses, mais leurs bienfaits ne sont pas encore scientifiquement avérés.

### 4. Les jeunes sont de plus en plus nombreux à fumer du cannabis et ils commencent de plus en plus tôt. En plus, avec le cannabis, il y a un risque d'escalade vers des drogues plus dures !

En ce qui concerne le cannabis, l'âge d'expérimentation est stable depuis la fin des années 90 : 15,3 ans (OFDT, ESCAPAD, 2017). Par ailleurs, si le cannabis est toujours répandu chez les adolescents, on observe une baisse significative de l'usage : en 2017, près de quatre adolescents de 17 ans sur dix ont déjà fumé au moins une fois du cannabis au cours de leur vie (39 %). C'est la prévalence la plus basse jamais enregistrée (-11 points par rapport à 2002). L'usage dans le mois et l'usage régulier (au moins 10 fois par mois) ont eux aussi diminué entre 2002 et 2017, respectivement de -11 et -5 points.

Enfin, parmi les usagers de cannabis à l'âge adulte (18-64 ans), 93,6 % n'ont jamais essayé d'autres drogues illicites.

### 2. L'herbe de cannabis, c'est une plante, c'est naturel et bio

Interrogés sur leurs représentations (OFDT, Aramis, 2017), les jeunes évoquent l'herbe de cannabis comme un produit « naturel », voire « bio ». Comme tous les produits fumés, le cannabis produit des goudrons et des composants dangereux pour les voies respiratoires, qui provoquent des irritations de la gorge et des bronches. Bon à savoir, tous les modes de consommation sont toxiques : cigarettes (joints) ou pipes à eau (bangs).

## A PROPOS DE LA MILDECA

Placée sous l'autorité du Premier ministre, la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) anime et coordonne l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives et élabore à ce titre la stratégie gouvernementale en la matière dans les domaines suivants : recherche et observation ; prévention ; santé et insertion ; application de la loi ; lutte contre les trafics ; coopération internationale.

La MILDECA accompagne les partenaires publics, institutionnels et associatifs de la politique publique dans la mise en œuvre des orientations, en leur apportant un soutien méthodologique ou financier.

Retrouvez nous sur



@MILDECAgouv et drogues.gouv.fr